

JAMENDO SA
Contact : licensing@jamendo.com
 41, Avenue de la Gare
 L-1611 LUXEMBOURG
www.jamendo.pro

Tel: 00 352 26 53 421
 Fax: 00 352 26 53 42 42
 Banque: ING - CELLLULL
 IBAN: LU42 0141 4365 1810 0000
 N° TVA intracommunautaire : LU 22234927

Nature : Advertisement/promotional film
Theme/subject : Political
Name of product/service : Musique pour discours politique
Global budget for your project : Over \$250001

OEUVRE(S)

Chimerak (MASTAROTH - Katharsis)

CONDITIONS DE LA LICENCE

Redevance : 2604 euros HT
 La licence ne prendra effet qu'à compter du complet paiement de la redevance.
Duration of license : 1 year
Broadcasting medium : CD/DVD, Cable TV/satellite/VOD, Internet, Radio
Territory : International

ETENDUE DE LA LICENCE

JAMENDO concède à l'Utilisateur le droit de fixer l'Oeuvre, en tout ou en partie, aux images de l'Oeuvre Publicitaire et de représenter au public sur tous supports, et en tous formats connus ou inconnus à ce jour, en tout ou en partie, l'Oeuvre Publicitaire accompagnée de l'Oeuvre. L'exploitation de l'Oeuvre Publicitaire synchronisée, en versions doublées et/ou sous titrées en toutes langues, est autorisée notamment, en tout ou en partie, pour le territoire ci-dessus :

- par télédiffusion (toutes chaînes hertziennes, câblées et satellites gratuites et payantes, pay per view) ;
- par exploitation en ligne, soit l'exploitation par l'intermédiaire d'un réseau numérique de transport de données avec ou sans fil et/ou d'un système télématique interactif, notamment réseaux télérel et Internet, de sorte à permettre le visionnage linéaire de l'Oeuvre Publicitaire et/ou le téléchargement de l'Oeuvre Publicitaire incorporant l'Oeuvre,
- par exploitation vidéographique (par tout procédé et notamment DVD, HD-DVD, Blue Ray) numérique ou analogique à la location et à la vente pour un usage privé ou public ;
- pour une diffusion en salles de cinéma, lors de festivals, en réseau commercial et non commercial,

Aux fins des exploitations ci-dessus, JAMENDO concède à l'Utilisateur le droit de reproduire l'Oeuvre sur pellicule en tous formats et par tous procédés connus à ce jour, de tirer de cet enregistrement autant de copies qu'il sera nécessaire pour permettre l'exploitation de l'Oeuvre Publicitaire.

OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur transférera à JAMENDO par voie électronique une copie de l'Oeuvre Publicitaire ainsi sonorisée ou lui en remettra deux copies DVD avant sa première exploitation. En cas de diffusion télévisuelle, radiophonique ou sur un Site Internet, l'Utilisateur informera JAMENDO de la date de diffusion, 15 jours au préalable par l'envoi d'un courrier à l'adresse licensing@jamendo.com .

TRANSFERT DE LA LICENCE :

L'Utilisateur pourra transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation de l'Oeuvre Publicitaire dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les cessionnaires, étant précisé que l'Utilisateur garantit JAMENDO sur ce point.

La présente licence est délivrée suivant les conditions ci-dessus et suivant les Conditions Générales ci-jointes, que l'Utilisateur déclare avoir acceptées lors de la validation de la commande.

Conditions générales - Illustration sonore de contenus audiovisuels

JAMENDO est une plateforme de distribution en ligne d'oeuvres musicales sous licences Creative Commons.

L'Utilisateur produit et/ou exploite un contenu audiovisuel, ci après désigné le Projet Audiovisuel, dont les caractéristiques sont définies aux Conditions Particulières.

1. Définitions

CONTRAT : ensemble formé par les Conditions Générales et les Conditions Particulières, qui composent un tout indissociable. Les Conditions Particulières complètent les Conditions Générales et prévalent sur celles-ci en cas de contradiction.

ARTISTE : titulaire de droits sur les Oeuvres objet des présentes, reconnu comme tel par JAMENDO.

OEUVRE : Oeuvre musicale sélectionnée dans le catalogue de JAMENDO pour être utilisée dans le strict cadre du Contrat.

PROJET AUDIOVISUEL : Contenu Audiovisuel auquel l'Utilisateur souhaite associer l'Oeuvre. La Nature et les Thèmes du Projet Audiovisuel sont les caractéristiques essentielles en considération desquelles la licence est octroyée. Ils sont sélectionnés par l'Utilisateur lors de la commande et mentionnés aux Conditions Particulières.

NATURE : Catégorie de Projet Audiovisuel sélectionnée par l'Utilisateur lors de la commande et mise à sa disposition parmi la liste suivante :

- Film / Téléfilm / Série / Animation / Documentaire / court métrage : Ces projets seront désignés pour les besoins des présentes Oeuvres Audiovisuelles;
- Publicité / Clip promotionnel : Ces projets seront désignés pour les besoins des présentes Oeuvres Publicitaires;
- Sites Internet : ces projets seront désignés pour les besoins des présentes Sites Internet
- Divertissement (émission TV/radio) : Ces projets seront désignés pour les besoins des présentes Emissions;
- Jeux Vidéos (console/Internet) : Ces projets seront désignés pour les besoins des présentes Jeu Vidéo;

THEMES : Caractéristiques essentielles du Projet Audiovisuel sélectionnées par l'Utilisateur lors de la commande et mentionnées aux Conditions Particulières et en considération desquelles la présente licence est conférée.

OEUVRE AUDIOVISUELLE : Séquences animées d'images, sonorisées ou non, comportant notamment un scénario original lorsqu'il s'agit d'oeuvres de fiction ou une construction originale lorsqu'il s'agit d'un documentaire. Cette définition s'entend restrictivement. A défaut, le Projet Audiovisuel sera considéré comme une Emission.

OEUVRE PUBLICITAIRE : Séquences sonores ou animées d'images sonorisées ou non, de courte durée ayant pour objet de promouvoir un produit et/ou service.

SITE INTERNET : Site Internet exploité par l'Utilisateur et accessible à l'adresse mentionnée aux Conditions Particulières. L'Utilisateur est responsable du contenu du Site Web. Le Site Internet doit avoir pour objet la présentation d'une activité professionnelle et/ou d'une activité exercée à but lucratif. Le Site Web peut générer des recettes directes ou indirectes et/ou réaliser une activité de commerce de biens ou services, à l'exclusion de tout commerce électronique des Oeuvres provenant du catalogue de JAMENDO.

EMISSIONS : Séquences sonores ou animées d'images, sonorisées ou non, telles que les émissions d'informations, les émissions de divertissement télévisuelles ou radiophoniques, émissions de plateau ainsi que les émissions ne pouvant être considérées comme des Oeuvres Audiovisuelles.

JEU VIDEO : Ensemble de séquences audiovisuelles, sonorisées ou non, interactives ou non, accessible via un site web, une plateforme numérique, ou un support enregistrable, et permettant l'évolution d'un ou plusieurs personnages suivant un scénario prédéfini.

UTILISATEUR : personne physique ou morale identifiée dans les Conditions Particulières qui bénéficie de la présente licence.

2. Objet

JAMENDO concède à l'Utilisateur une licence non-exclusive d'utilisation de l'Oeuvre à seule fin d'illustration sonore du Projet Audiovisuel désigné aux Conditions Particulières dans les conditions prévues au Contrat. La présente licence est concédée pour la seule Oeuvre et pour le seul Projet Audiovisuel dont les caractéristiques sont mentionnées aux Conditions Particulières.

3. Compte de l'Utilisateur

Avant toute acceptation des présentes, l'Utilisateur doit avoir préalablement créé un compte en tant qu'utilisateur professionnel du Site de JAMENDO. Un identifiant et un mot de passe qui lui sont strictement réservés lui permettent d'accéder à son compte.

A partir de ce compte, l'Utilisateur aura accès à une sélection d'Oeuvres via le Site de JAMENDO correspondant à la Nature du Projet Audiovisuel et aux Thèmes précédemment sélectionnés. L'Utilisateur pourra utiliser l'Oeuvre dans les conditions des présentes et particulièrement l'article 5. L'Utilisateur pourra à tout moment accéder via son compte au Contrat et à la facture correspondante. L'Utilisateur garantit JAMENDO contre toute utilisation fautive et/ou source de préjudice de ses éléments d'identification, qu'elle soit frauduleuse ou non, de son fait ou celui de tiers. JAMENDO ne pourra être considéré comme responsable en cas d'usurpation des éléments d'identification et/ou de l'identité de l'Utilisateur.

4. Redevance

L'utilisateur garantit l'exactitude des éléments déclarés lors de son inscription sur le site JAMENDO. En cas de modification, il devra en informer sans délai JAMENDO en adressant un courriel à l'adresse suivante : licensing@jamendo.com . En conséquence, JAMENDO pourra adapter sans préavis le montant de la redevance et exiger le paiement d'une redevance complémentaire. En cas de déclaration inexacte affectant le montant de la redevance, JAMENDO se réserve la possibilité d'exiger à tout moment le paiement d'une redevance complémentaire. Cette redevance s'entend d'un montant hors taxe. Cette redevance sera payée intégralement à l'acceptation des présentes par carte bancaire, ou via un compte Paypal ou par virement bancaire sur le compte bancaire de JAMENDO dont les coordonnées figurent aux Conditions Particulières

5. Cession des droits

5.1 JAMENDO concède à l'Utilisateur une licence à titre non-exclusif d'utilisation de l'Oeuvre pour la durée et le Projet Audiovisuel définis aux Conditions Particulières.

Cette licence comporte exclusivement le droit d'illustrer de manière sonore le Projet Audiovisuel par l'Oeuvre dans les strictes conditions prévues aux Conditions Particulières.

Toute utilisation séparée de l'Oeuvre est formellement interdite.

5.2 Tous les droits non concédés au Contrat restent l'entière propriété de JAMENDO.

6. Durée

Le présent contrat est conclu pour la durée indiquée aux Conditions Particulières. Pour autant, la concession des droits ne prendra effet qu'à compter du paiement de l'intégralité de la redevance visée à l'article 4 des présentes.

7. Propriété intellectuelle

JAMENDO est seul titulaire des droits d'exploitations afférents à la marque et au logo " powered by Jamendo " ainsi que le nom de domaine <http://jamendo.pro>.

L'Utilisateur garantit JAMENDO contre toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle résultant de l'exécution des présentes.

8. Obligation de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à indiquer de manière lisible et accessible à tous, les mentions suivantes telles que reproduites aux Conditions Particulières et dans les conditions prévues :

- nom de l'Artiste ;
- titre de l'Oeuvre et nom de l'album dont il est extrait ;
- " powered by JAMENDO ".

9. Garanties de JAMENDO

JAMENDO garantit l'Utilisateur qu'il a tout pouvoir et qualité pour conférer la présente licence.

10. Garanties de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte à l'intégrité de l'Oeuvre. L'Utilisateur garantit à Jamendo que l'Oeuvre ne sera pas utilisée dans un contexte de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs et/ou au droit moral des Artistes.

L'utilisateur s'engage à informer JAMENDO de toute utilisation frauduleuse de l'Oeuvre dont il aurait connaissance.

L'utilisateur s'interdit de céder le présent contrat à tout tiers sans l'accord préalable et écrit de JAMENDO sauf mentions contraires aux Conditions Particulières.

Sauf indications contraires dans les Conditions Particulières, l'Utilisateur garantit que l'Oeuvre ne pourra être dissociée du Projet Audiovisuel et ne pourra être exploitée séparément.

11. Résiliation

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne respectait pas les obligations mises à sa charge par les présentes, et notamment si l'utilisation n'est pas conforme à la Nature et/ou l'un des Thèmes choisis, le contrat sera résilié de plein droit après l'envoi par JAMENDO d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant huit jours à compter de la première présentation de ladite lettre à l'Utilisateur.

La redevance versée à JAMENDO lui restera intégralement due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

JAMENDO pourra le cas échéant demander réparation du préjudice éventuellement subi.

12. Election de domicile

Les parties font élection de domicile à l'adresse en tête des Conditions Particulières.

13. Attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis au droit luxembourgeois. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis aux Tribunaux compétents de Luxembourg.